Actualités d’Ibuka France Février 2026

Publié le 3 février 2026 sur le site d'Ibuka France

Le procès Claude Muhayimana en appel

Le procès Claude Muhayimana en appel se déroule du 2 au 27 février 2026 devant les assises de Paris. Il est poursuivi pour « complicité de génocide et complicité de crimes contre l’humanité ». Il a été condamné en première instance le 16 décembre 2021 à 14 années de réclusion criminelle. Il a fait appel.

2. Lieu de mémoire à Bordeaux

La ville de Bordeaux inaugure un lieu de mémoire - du génocide contre les Tutsi du Rwanda, **le Vendredi 6 février 2026 à 14h au quai de**

Queyries à Bordeaux (face au siège de Sud-Ouest).

Nous vous invitons à la **cérémonie d'implantation d'une plaque commémorative du génocide contre les Tutsi du Rwanda**, réalisée par la Mairie de Bordeaux. Ce lieu de mémoire, longtemps souhaité par l'Association Cauri, est destiné à rendre hommage aux disparus, exprimer notre soutien aux survivants, informer le grand public, dans un engagement profond pour le respect des droits humains et la prévention des crimes contre l'humanité.

Un arbre sera aussi planté aux côtés de la plaque, un orme symbole de deuil et de justice, mais aussi de la vie qui se poursuit après la catastrophe.

Nous vous attendons nombreux !

3. Assemblée générale annuelle ordinaire de votre association



L'assemblée générale annuelle ordinaire de votre association se tiendra le **samedi 07 février 2026 de 14h à 18h00.**

Vous êtes cordialement invités.

Lieu : 5 bis rue du Louvre
75001 Paris
Métro : Musée du Louvre ou Louvre Rivoli (Ligne 1)

L'ordre du jour :

Rapports de 2025 et perspectives de l'Association
Projet de modification du règlement intérieur
Discussion
Vote des rapports
Élections du Conseil d'Administration et du Bureau

Rappel/Cotisation

Le CA et le bureau actuels arrivent au terme de leur mandat. Leur renouvellement est un signe de l'engagement de chacun et un gage de la pérennité de notre association.
Pour être membre du prochain CA, le candidat devra être à jour de ses cotisations et présenter son projet pour l'association conformément aux statuts en vigueur.
Pour le bon déroulement des activités de votre association, nous vous demandons, à l'occasion de cette Assemblée générale annuelle, de vous acquitter, si vous ne l'avez pas encore fait, de votre cotisation de l'année 2025 et d'en faire autant pour 2026 d'un montant minimum annuel de 20€ .

Vous pouvez adhérer, renouveler votre adhésion et/ou faire un don (unique ou mensuel quel que soit le montant) :

en ligne sur notre site sécurisé : https://www.ibuka-france.org/l-association/faire-un-don/
ou par virement bancaire sur le compte : IBAN **: FR76 1027 8060 4300 0212 3370 176 et BIC : CMCIFR2A**
ou par chèque libellé à l'ordre d'Ibuka France : **42, rue du Moulin de la Pointe, 75013 Paris.**

Pour les personnes à jour de leurs cotisations et qui seraient empêchées de venir à notre assemblée générale, la procuration est ci-jointe **ICI** à imprimer, compléter, signer et à nous renvoyer par e-mail au contact@ibuka-france.org.

Vous trouverez aussi en pièce jointe, le rapport d'activités 2025 qui sera présenté à cette assemblée que vous pouvez télécharger **ICI**

Nous comptons sur votre présence et soutien.

https://www.ibuka-france.org/actualites-dibuka-france-debut-fevrier-2026/